

**PROJET DE CONVENTION CNRS – UNIVERSITE GUSTAVE EIFFEL**

**Le conseil d'administration de l'Université Gustave Eiffel**

**Vu** l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

**Vu** le décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts ;

**Vu** le décret n°2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

**Vu** l'avis du Conseil Académique du 2 décembre 2021 ;

**Vu** le projet de convention CNRS – Université Gustave Eiffel joint à la présente délibération.

**Considérant** qu'il est demandé aux membres du conseil d'administration d'approuver le projet convention CNRS-Université Gustave Eiffel, tel qu'il lui a été présenté ;

**Délibère**

**Article 1<sup>er</sup>**

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente délibération, comme suit :**

<b>Nombre de votants</b>	<b>:</b>	<b>28</b>
<b>Nombre d'abstentions</b>	<b>:</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de votes pour</b>	<b>:</b>	<b>22</b>
<b>Nombre de votes contre</b>	<b>:</b>	<b>2</b>

## Article 2

Le président de l'Université Gustave Eiffel est chargé de l'exécution de la présente délibération.

**Le président de l'Université Gustave Eiffel**  
A Champs sur Marne, le 14 décembre 2021



**CONVENTION**

**ENTRE**

**L'UNIVERSITÉ GUSTAVE EIFFEL**

**ET LE CNRS**

**2020-2025**

**L'Université Gustave Eiffel**, Établissement Public à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel, Expérimental au sens des articles L.711-1 du code de l'éducation et L.312-1 du code de la recherche, dont le siège est, 5 boulevard Descartes, Champs-sur-Marne, 77454 MARNE-LA-VALLÉE cedex 2, représentée par son Président, Monsieur Gilles ROUSSEL ;  
Ci-après dénommée UNI EIFFEL ;

Et

**Le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)**, Établissement Public à Caractère Scientifique et Technologique, dont le siège est 3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS cedex 16, représenté par son Président-Directeur général, Monsieur Antoine PETIT.

L'UNI EIFFEL et le CNRS étant ci-après dénommés collectivement les Parties et individuellement la Partie.

## **PRÉAMBULE**

La présente convention 2020-2025 a pour objectif de préciser les éléments de la politique scientifique partagée entre les Parties sur laquelle s'appuie leur partenariat, notamment le co-pilotage des unités listées en Annexe 1, et sa mise en œuvre opérationnelle.

Les dispositions de la convention s'appliquent à l'ensemble des unités dont toutes les tutelles principales sont signataires de la présente convention (voir annexe 1a « Liste des unités »). Les tutelles secondaires de ces unités qui ne sont pas signataires de la convention ont vocation à adhérer aux dispositions de la présente convention par acte séparé. Il en est de même pour les tutelles principales non signataires de convention quinquennale.

Par ailleurs, lorsqu'une unité a pour tutelles principales des établissements signataires de cette convention mais également des établissements signataires de conventions similaires dans leurs dispositions relatives aux publications, propriété intellectuelle et activités contractuelles, les Parties s'accordent pour faire application desdites dispositions aux unités concernées (voir annexes 1b et 1c).

## **1. POLITIQUE SCIENTIFIQUE PARTAGÉE**

L'Université Gustave Eiffel (UNI EIFFEL), a pour particularité d'être le premier établissement rassemblant un organisme de recherche, une université, une école d'architecture et trois écoles d'ingénieurs. Il a une implantation sur différents sites ou « campus » (la notion de site initialement associée aux laboratoires du campus de Marne-la-Vallée a été élargie), implantation donc nationale.

La stratégie scientifique partagée s'appuie sur un ensemble de compétences rarement réunies au sein d'un même établissement – celles associées à divers domaines et disciplines scientifiques, à l'architecture, à l'ingénierie. Les thématiques fortes des Parties sont parfois positionnées de longue date, parfois en cours de construction, tout en s'appuyant sur des compétences disciplinaires reconnues. Ces thématiques sont souvent caractérisées par une recherche interdisciplinaire. À la date de signature de cette convention, les unités de recherche partagées entre les Parties, dont UNI EIFFEL est tutelle principale, sont concentrées sur le campus de Marne-la-Vallée. Cette situation pourrait évoluer dans les années qui viennent en fonction des opportunités. Pour l'heure, le « site » mentionné ci-dessous fait référence au Campus de Marne-la-Vallée.

Un premier point saillant du partenariat repose sur les sciences de l'information et leurs interactions avec les sciences mathématiques. L'algorithmique, les réseaux, l'algorithmique temps-réel, l'analyse et le traitement des images, la géométrie en informatique, le développement de logiciel sont les points forts de ce domaine sur le site de Marne-la-Vallée. Ce domaine connaît, par ailleurs, une forte articulation avec les mathématiques, qui se déploient dans des collaborations entre les unités du site, notamment au sein du LabEx Bézout et de la fédération de recherche Bézout, qui regroupent celles-ci. En mathématiques, le site héberge des recherches en analyse en grande dimension, analyse harmonique, équations aux dérivées partielles, géométrie et courbure, image et géométrie, probabilités et statistiques, modèles déterministes et stochastiques.

Cet ensemble de compétences scientifiques en informatique et en mathématiques, qui connaît un développement soutenu, constitue par ailleurs un atout pour l'objet de recherche pour lequel le site a été labellisé « site d'excellence » et qui porte sur la « ville » - sûre, résiliente économe, connectée et intelligente, thème intégrateur de l'I-Site Future. Cette orientation est soutenue par le projet d'I-Site centré sur le thème de la ville de demain et structuré autour de trois défis : la ville économe en ressources, la ville sûre et résiliente, la ville intelligente. Le CNRS et l'UGE souhaitent renforcer leurs interactions dans le cadre de l'évolution des axes stratégiques actuellement soutenus par l'I-Site et la construction du projet national de l'UGE sur ces thèmes.

Le développement scientifique de cette orientation se caractérise par une double expertise en sciences pour l'ingénieur et en sciences humaines et sociales. En sciences pour l'ingénieur d'une part, elle s'illustre par les travaux sur les réseaux de capteurs pour l'observation de l'environnement urbain, et la connectivité mobile et nomade au réseau haut-débit. Cette recherche s'intéresse aux systèmes de communication, aux micro-capteurs et à la micro-énergie. Elle s'agrège également des compétences scientifiques en mécanique et physique des matériaux, des structures et des géo-matériaux, qui permettent d'appréhender des enjeux comme les risques naturels, la construction durable, l'énergie et l'environnement.

En sciences humaines et sociales, la stratégie scientifique partagée porte sur des domaines qui nourrissent l'approche de la ville intelligente, tout en déployant des perspectives propres. Le site connaît ainsi une spécialisation de recherche relative à la conception et à la mise en œuvre de dispositifs socio-techniques. Cette recherche instruit une série de questions relatives à la numérisation et ses effets matériels, sociaux et politiques, à la recomposition des savoirs et notamment les relations entre savoirs professionnels et savoirs citoyens, à la place des approches techniques en politique et aux formes de réflexion publiques qui se déploient à ce sujet.

Enfin, le site déploie un programme de recherche sur les sciences sociales computationnelles avec une forte interaction entre sciences sociales, informatique et ingénierie. La plateforme Cortext, créée en 2009, développe un ensemble de solutions informatiques pour le traitement des corpus textuels pour les sciences sociales. Le CorText Manager est aujourd'hui un outil de référence au niveau international (2500 utilisateurs). Par ailleurs, ce programme de recherche s'appuie sur le projet européen d'infrastructure de recherche pour les études des sciences, techniques et innovations (RISIS et RISIS2).

C'est encore la ville qui fait, comme objet de recherches interdisciplinaires, le lien avec les forces en sciences humaines et sociales et en architecture du site. Le LabEx Futurs urbains, qui regroupe plusieurs unités du site, porte les thématiques suivantes : la constitution des métropoles mondialisées ; la ville pour tous ; les interactions entre les activités humaines en ville et l'environnement ; la qualité de vie dans la ville. La recherche en architecture du site se concentre sur les objets urbains, paysager, la manière dont ils sont conçus, façonnés et utilisés, et sur le phénomène urbain en tant que tel, son histoire, ses formes dans un contexte mondialisé et l'enjeu de la ville intelligente proprement dit.

La dynamique et les évolutions qui marquent les systèmes urbains font aussi l'objet de travaux interdisciplinaires. Ainsi, l'institut francilien recherche innovation société (IFRIS), constitué en groupement d'intérêt scientifique, fédère plusieurs laboratoires du site, en considérant la manière dont les sciences et les techniques concourent à recomposer le social, l'économique et l'environnement, des sociétés.

Au-delà du périmètre est-parisien, les contributions des établissements dans la nouvelle université permettent d'imaginer d'autres pans de politique scientifique partagée autour des composantes de recherche des campus de Satory, de Nantes, de Lyon et Grenoble, de Lille, de Marseille-Salon. Certaines collaborations existent déjà, par exemple sur l'observation et l'analyse multiparamétrique du milieu urbain (bâti et architecture, milieu, sol et atmosphère urbains) physique et social, l'analyse de la vulnérabilité spécifique de la ville au risque sismique, et les technologies de l'Information et de l'Énergie. En matière d'observation, l'Université Gustave Eiffel coordonne ainsi le service national d'observation des environnements urbains "Observil".

Enfin, plus largement, l'université Gustave Eiffel à sa création a hérité des cultures partagées des établissements fondateurs en termes d'appui aux politiques publiques. Ainsi, les Parties partagent une même conscience de l'importance de leur mission sociétale notamment au travers de l'appui aux politiques publiques. En utilisant cette expression consacrée il convient de souligner l'enjeu d'accélérer et de rendre plus efficaces les transferts de connaissances scientifiques intéressant l'action publique, que celle-ci soit portée par des administrations, des collectivités territoriales, des opérateurs et agences de l'État ou des grandes organisations européennes et internationales.

Cet appui prend des formes diverses : évaluer, analyser, critiquer, synthétiser des savoirs, former, etc. Il permet d'accompagner les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs pour valoriser leurs travaux au-delà des communautés académiques et pour initier de nouveaux projets. Il s'opère dans une posture distanciée, indépendante des pressions, des partis et des idéologies, dans la liberté de chercher et de dire ce qui est juste, scientifiquement robuste, véridique et conforme à la réalité.

Les Parties ont pour ambition de faire de l'appui aux politiques publiques un foyer de rayonnement pour le bien commun. Deux grands modes d'actions sont identifiés :

- prendre des initiatives de recherche et de diffusion des connaissances intéressant l'action publique, dans son acception la plus vaste (évaluation de politiques publiques, élaboration de doctrines techniques, recommandations de pratiques économiques ou sociales, organisation de colloques, etc.) ;
- répondre, selon les moyens et le temps disponible, à des demandes d'acteurs publics, d'autorités (auditions, notes de synthèse des connaissances, organisation de séminaires de transfert, participation à des groupes de normalisation européenne ou internationale, expertises ciblées, expertises scientifiques collectives, etc.).

## 2. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE PARTAGÉE

### 2.1 Orientations générales

Les Parties attribuent leurs ressources humaines et financières de manière à soutenir conjointement leurs unités et stratégie scientifique partagées.

Afin d'assurer le suivi de leur partenariat, tant sur le plan stratégique que sur le plan opérationnel, les Parties conviennent de confier à un comité d'orientation et de suivi (COS) la bonne exécution de la présente convention. Le COS s'appuie, pour ce qui est de l'activité contractuelle, sur les bilans annuels établis par les Parties, le cas échéant, au sein du comité des contrats composé de représentants des Parties.

Le comité d'orientation et de suivi est composé de :

- pour le CNRS, du Directeur Scientifique Référent (DSR), de la Directrice de la DAPP et du Délégué Régional ou de leur représentant,
- pour l'UNI EIFFEL, du Vice-Président Recherche, de la Vice-Présidente Partenariats et Professionnalisation, du Vice-Président Appui aux Politiques Publiques, de la Vice-Présidente aux Projets Transformants et Mission Sociétale, du Directeur Général des Services ou de leur représentant.

Le COS examine l'évolution des ressources au moins trois fois au cours de la durée de la présente convention.

Au 31 décembre 2019, les ressources affectées sur subvention d'État aux unités listées en Annexe 1 (1a et 1b) sont résumées dans le tableau ci-dessous :

	Effectifs EC ou Ch*	Effectifs BIATSS ou IT*	Total ETPT*	Masse salariale (k€)	Dotations de base (k€)**	Dotations liées aux actions spécifiques (k€)***
UNI EIFFEL	200	28	109	21246	531	226
CNRS	37	24	55,51	5 245	322,3	120,7

\* Les effectifs sont décomptés en personnes physiques et le total en ETPT recherche (Équivalents Temps Pleins Travaillés recherche).

\*\* La dotation de base correspond aux crédits de fonctionnement, équipement, investissement notifiés en début d'année.

\*\*\* Englobe les autres crédits sur subvention d'Etat, alloués aux unités au titre de l'exercice 2019 (crédits alloués en réponse aux appels à projet interne à l'établissement (interdisciplinarité, prématuration, projets scientifiques, ...), co-financement d'équipement scientifique, financement d'opérations de sécurité dans les unités, soutien à des projets et programmes internationaux, ...). Estimation pour UNI EIFFEL.

Les Parties visent à un meilleur partage de l'information relative aux modalités d'allocation des ressources notamment à l'occasion de la tenue des Dialogues Objectifs Ressource des Unités et par le partage d'outils d'informations communs notamment ceux dédiés aux demandes de moyens des unités.

### 2.2 Soutien à l'activité de recherche et à la mobilité des personnels

Les Parties conviennent d'utiliser, dans une démarche concertée, les procédures permettant aux personnels enseignants-chercheurs de se consacrer plus intensément à leur activité de recherche sur des périodes déterminées et aux personnels chercheurs de s'investir dans les actions pédagogiques. L'accueil des personnels enseignants-chercheurs en délégation pour le CNRS et une partie des congés de recherche pour conversion

Sous réserve de modifications de l'article 1, page 4, apportées en CA du 9 décembre :

"Cet appui prend des formes diverses : évaluer, analyser, critiquer, synthétiser des savoirs, former, etc. Il permet d'accompagner les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs pour valoriser leurs travaux au-delà des communautés académiques et pour initier de nouveaux projets.

**Il s'opère dans une posture distanciée, indépendante des pressions, des partis et des idéologies, dans la liberté de chercher et de dire ce qui est juste, scientifiquement robuste, véridique et conforme à la réalité. "**

par

"Cet appui prend des formes diverses : évaluer, analyser, critiquer, synthétiser des savoirs, former, etc. Il permet d'accompagner les personnels chercheurs et enseignants-chercheurs pour valoriser leurs travaux au-delà des communautés académiques et pour initier de nouveaux projets. **Dans ces actions d'expertise et d'évaluation, l'appui aux politiques publiques s'accompagne par nature de réflexivité, d'une capacité à se mettre à distance des enjeux conjoncturels, aussi bien des politiques publiques que des méthodes scientifiques, pour porter l'attention à leurs conséquences et à leurs finalités.**"